

## ANNEXE 1

### Changement aux conditions d'admission

#### Mécanique de machines fixes

Chers candidats,

Depuis peu, nous avons appris que nous ne disposons plus de lieu de stage qui accepte des élèves qui ont des antécédents judiciaires.

**Par conséquent, si vous avez des antécédents judiciaires, vous ne pourrez malheureusement pas être admis en mécanique de machines fixes.**

Nous comprenons que cette situation peut s'avérer déterminante pour certains candidats et nous en sommes profondément désolés. Mais nous sommes dans l'obligation de nous conformer aux exigences des entreprises qui accueillent nos élèves.

Vous pouvez contacter Nathalie Baron conseillère en orientation pour plus d'informations à l'adresse suivante :

[nathalie.baron@cssc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.baron@cssc.gouv.qc.ca)

Salutations,

La direction

**J'ai lu et comprends les termes de cette nouvelle condition d'admission :**

---

Signature

---

Date